

Goult - Lumières et ses hameaux

Bulletin Municipal n°75 - printemps/été 2022

Mairie de Goult

31 place Jean Moulin - 84220 GOULT

Tél. : 04 90 72 20 16 - www.goult.fr



Sommaire

Vie locale



Aménagements - Page 11

Réunions	4
Actualités	10
Échos.....	12
Info de Lou Pasquié.....	13
Aux écoles	14
Associations	15

Informations



Devoir de mémoire - Page 12

Massifs forestiers.....	18
Alerte sécheresse.....	19

Culture



Aux écoles - Page 14

La médiathèque.....	20
---------------------	----

À votre attention



Allo?!.....	22
État civil - Le coin du jeu.....	23

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Vous souhaitez publier un article dans le prochain bulletin municipal ?
Merci de déposer vos documents signés à la Médiathèque Municipale.



Massifs forestiers - Page 18

Ont participé à ce numéro :



Articles et photos : La commission municipale «information et communication» (*Monique CHABAUD, Eric LAUGIER, Françoise PEZIERE*).

Conception : Sébastien FARGET

Impression : L'imprim à APT

En quelques lignes...



Madame, Monsieur

Je souhaite avant toute chose vous remercier vivement pour la solidarité et la générosité dont vous avez fait preuve aux premiers jours du conflit en Ukraine pour contribuer à l'aide apportée, tant en produits de première nécessité qu'en proposition d'hébergement, à la population en souffrance. Votre mobilisation a été à l'image de l'élan national.

La sortie très attendue de la crise sanitaire nous permet de retrouver nos habitudes de vie. La saison estivale ne fait que le confirmer et toutes les prévisions annoncent pour notre département un record d'affluence. Notre village prendra sa place dans l'accueil des touristes et les animations de l'été sauront apporter bonne humeur et détente dans un environnement économique et géopolitique troublé. Comme il est rappelé plus loin dans ce bulletin, la qualité de notre cadre de vie est l'affaire de tous ; pour la préserver, faisons en sorte d'appliquer les règles du savoir-vivre ensemble.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la gestion des ordures ménagères ; chacun déplore l'entassement dans les containers (voire à côté) de déchets non triés qui n'ont pour conséquences que le renchérissement du coût supporté par la population. Les nouvelles consignes de tri si elles étaient davantage appliquées, et l'utilisation régulière des déchetteries amélioreraient non seulement notre environnement, mais aussi le montant de nos factures liées à ce service...

Le Conseil municipal a voté les budgets 2022 au mois d'avril. Les grandes lignes sont retracées dans les pages qui suivent. Nous constatons d'année en année une évolution dans les différentes dotations et participations (Etat, Conseils départemental et régional) ; les taux des impôts locaux ont pu être cette année encore maintenus à leur valeur de l'année passée.

Nous poursuivons la transformation de bâtiments communaux pour mieux accueillir des activités paramédicales et de bien-être (orthophoniste, ostéopathe, psychologue, naturopathe) ; l'ensemble de ces travaux devrait se terminer avant la rentrée, et maintenir ainsi sur la commune des services nécessaires. Nous aurons à la rentrée scolaire un nouveau mode de chauffage pour les écoles maternelle et élémentaire. En remplacement des chaudières au fuel et au gaz existantes, une chaudière à bois est en phase d'installation. Cet investissement aura bien sûr des conséquences sur les dépenses de consommation d'énergie et s'inscrit dans le processus de remplacement des systèmes de chauffage à énergie renouvelable.

Je vous souhaite un bel été, et une agréable lecture de ce bulletin municipal.

Didier PERELLO



Conseil Municipal du 27 Janvier 2022

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Mauricette CENCIARELLI, Eric LAUGIER, Monique CHABAUD, Janine GUITON, Jean-Claude DONGUY, Michèle DIDIER, Francis ROCHE, Michèle MICHEL, Jean-Louis BONVALET, Elodie de TIMARY

Étaient absents : Hervé CHABOWSKI (pouvoir à Didier PERELLO), Nicolas CARRARA (pouvoir à Gérard CHABAUD), Françoise PEZIERE (pouvoir à Janine GUITON)

Secrétaire de séance: Michèle MICHEL

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 Novembre 2021

Approuvé à l'unanimité

2. Convention d'occupation d'un logement à la Gloriette

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le besoin de locaux pour accueillir des professionnels para-médicaux. Il propose dans l'attente de locaux adaptés de mettre à disposition l'appartement vacant de la Gloriette.

Approuvé à l'unanimité

3. Convention avec le Syndicat d'Energie Vauclusien pour la mise en place d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques

Le Syndicat d'Energie Vauclusien souhaite implanter une borne de recharge pour les véhicules électriques à Lumières. La participation financière de fonctionnement de la commune serait de 660€ par an pour une borne de 50KW DC -2 points de charge à partir de la 2ème année d'installation.

Approuvé à l'unanimité

4. Avis sur la révision des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon

Madame CHABAUD expose au Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional du Luberon a révisé ses statuts et que les communes membres doivent émettre un avis sur ceux-ci.

Approuvé à l'unanimité

5. Création de postes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant ; il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Approuvé à l'unanimité

6. Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette association. Le montant de l'adhésion est fixée à 150€ qui comprend la cotisation nationale (56€) cotisation départementale (75€) et l'abonnement au journal 36000 communes (19€).

Approuvé à l'unanimité

7. Organisation du temps de travail

Monsieur le Maire rappelle au conseil les différentes lois sur le temps de travail des fonctionnaires et sur la nécessité de délibérer pour les modalités d'organisation de la journée de solidarité.

Approuvé à l'unanimité

8. Constatation de provision 2020 pour créances douteuses pour les budgets de la commune

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le principe de provision réglementaire. Le montant à provisionner s'élève à 15% (taux de dépréciation) des créances à recouvrer figurants aux comptes 4116/4146/et 46726.

Approuvé à l'unanimité



9. Rapport annuel sur l'usage de la délégation de droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°22/2020 du 4 juin 2020, le Conseil lui a accordé délégation pour l'exercice du droit de préemption urbain. En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique la liste des actions entreprises dans le cadre de cette délégation pour l'année 2021.

10. Liste des marchés publics conclus par délégation en 2021

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°22-2020 du 4 juin, le Conseil lui a accordé délégation pour la passation des marchés publics à hauteur de 90.000 € HT, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à cet article, Monsieur le Maire communique la liste des marchés conclus en 2021.

Points sur les travaux

Des travaux vont être programmés dans le local de l'ancienne poste et à la gare de Lumières. Des devis ont été demandés aux artisans.

Questions et Informations diverses

- Maison de Mme MICHALET : la signature de l'acte de propriété a eu lieu le 21 janvier 2022
- Chauffage de l'école maternelle : l'entreprise de maintenance veille à remettre le chauffage en route avant chaque reprise des cours pendant la période d'hiver, et intervient rapidement en cas de panne.

* * * * *

Conseil Municipal du 12 Avril 2022

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Mauricette CENCIARELLI, Eric LAUGIER, Monique CHABAUD, Janine GUITON, Jean-Claude DONGUY, Michèle MICHEL, Francis ROCHE, Hervé CHABOWSKI, Jean-Louis BONVALET, Elodie de TIMARY, Nicolas CARRARA

Étaient absents : Françoise PEZIERE (pouvoir à Nicolas CARRARA) CENCIARELLI), Michèle DIDIER (pouvoir à Mauricette CENCIARELLI)

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

1. Approbation du procès-verbal du 27 Janvier 2022

Approuvé à l'unanimité

2. Avenant n°3 au marché de travaux de la Chapelles des hommes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'avenant n°3 de l'entreprise ATELIER ZINA PERRAUT relatif au marché de travaux de restauration des peintures murales du XIVème siècle pour un montant de 24 750€ HT.

Approuvé à l'unanimité

3. Demande de subvention auprès de la DRAC pour réaliser les travaux supplémentaires de restauration et de conservation des peintures intérieures de la chapelle des hommes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une nouvelle fois la DRAC pour obtenir une subvention dans le cadre des travaux supplémentaires à la chapelle des hommes à hauteur de 50% d'un montant de 34 709€ HT.

Approuvé à l'unanimité

4. Demande de subvention au titre de la DSIL pour le remplacement du chauffage de l'école élémentaire (régularisation délibération 2021-9)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2021-9 afin d'obtenir une subvention au titre de la DSIL à hauteur maximum de 70% sur un montant prévisionnel de dépenses de 103 176,20 € HT. Pour constituer le dossier, il est nécessaire de compléter la délibération prise.

Approuvé à l'unanimité



5. Demande de subvention au titre de la DETR pour des travaux de rénovation de deux bâtiments communaux (isolation des murs et plafonds, changement des menuiseries, chauffage)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation de praticiens attendant des locaux adaptés pour l'exercice de leurs activités. La commune dispose de 2 bâtiments (rez de chaussée de la gare de Lumières et le Mas des jeunes) qui permettront avec des travaux de rénovation et d'isolation de répondre favorablement à ces demandes. Il souligne la nécessité de disposer sur le territoire communal de ces services.

Il propose au conseil municipal de solliciter l'État pour obtenir une subvention au titre de la DETR à hauteur de 35% pour des travaux de rénovation dans les bâtiments communaux à l'ancienne gare de lumière et au Mas des jeunes. L'estimation de cette opération s'élève à environ 60 597.60€ HT

Approuvé à l'unanimité

6. Compte de gestion 2021 du budget de la commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget communal établi par le receveur municipal.

En section de Fonctionnement le montant des recettes s'établit à 1 311 207,73 € et celui des dépenses à 965 010,48 €. Le résultat de clôture est de 462 290,97€.

En section d'Investissement le montant des recettes s'établit à 724 866,90 € et celui des dépenses à 514 047,00€. Le résultat de clôture est de 545 455,50€.

Approuvé à l'unanimité

7. Compte de gestion 2021 du budget Transport Scolaire

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget Transport Scolaire établi par le receveur municipal.

En section de Fonctionnement le montant des recettes s'établit à 15 323,58 € et celui des dépenses à 8212,06 €. Le résultat de clôture est de 7 111,52€.

En section d'Investissement le montant des recettes s'établit à 5 015,40 € et celui des dépenses à 0€. Le résultat de clôture est de 5 015,40€.

Approuvé à l'unanimité

8. Compte administratif 2021 – Budget Principal Commune

Gérard CHABAUD, adjoint présente aux conseillers le compte administratif 2021 du budget communal et précise que celui-ci est conforme au compte de gestion établi par la Perception d'Apt. Gérard CHABAUD rappelle au Conseil les prévisions budgétaires réalisées dans le cadre du budget 2021 et expose les conditions d'exécution du budget communal. Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

9. Compte administratif 2021 – Budget Transport Scolaire

Gérard CHABAUD, adjoint présente aux conseillers le compte administratif 2021 du budget Transport Scolaire et précise que celui-ci est conforme au compte de gestion établi par la Perception d'Apt. Gérard CHABAUD rappelle au Conseil les prévisions budgétaires réalisées dans le cadre du budget 2021 et expose les conditions d'exécution du budget communal. Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

10. Affectation des résultats 2021

Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement du budget principal 2022 en fonctionnement, et l'autre partie en investissement de ce budget, et de réaffecter en même section les excédents des budgets annexes 2022.

Approuvé à l'unanimité



11. Impositions directes

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au niveau de 2021. Il fait observer que, d'après les éléments fournis par l'Etat, les valeurs locatives augmenteront de 3,4 %.

Il rappelle que le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties comprend l'ancienne part départementale qui a été supprimée. Il est donc de 31,13% (16% part communale taux 2022 et 15,13% part départementale taux 2022).

Les occupants de résidence principale verront leur taxe d'habitation réduite cette année ; en 2023 seuls les propriétaires de résidences secondaires paieront la taxe d'habitation.

Approuvé à l'unanimité

12. Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose les montants des subventions accordées aux associations.

Les conseillers municipaux membres d'une association ne prennent pas part au vote.

A.D.M.R. : 2 500 ; Anciens combattants de Goult : 800 ; Chœur DOMITIA : 1 000 ; Cantine scolaire : 20 000 ; Club des loisirs : 12 000 ; Coopérative scolaire : 1 000 ; DDEN : 50 ; Avenir Goult Roussillon : 1 500 ; Festival Quatuors à cordes : 500 ; HAPA : 500 ; Judo Club : 600 ; Marché de Coustellet : 100 ; Moto club : 2 000 ; Personnel communal : 980 ; Regain : 100 ; Restos du cœur : 500 ; Sapeurs-pompiers 80 ; Syndicat des apiculteurs : 200 ; Souvenirs français : 100 ; Soirée d'été en Luberon : 500.

Approuvé à l'unanimité

13. Budget Primitif 2022 - Commune

Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges générales	344 679,00	002	216 093,72
012 - Charges de personnel	590 250,00	013 Atténuation de produits	1 000,00
014 - Atténuation de produits	25 000,00	70 - Recettes de gestion	39 020,00
042- Opération d'Ordre	5 750,00	73 - Impôts et taxes	1 008 169,00
65 - Autres charges	111 007,00	74 - Dotations	58 465,00
66 - Charges financières	7 000,00	75 - Autres produits	128 550,00
67 - Charges exceptionnelles	8 700,00	77 - Produits exceptionnels	12 500,00
68 - Dotation aux provisions	5 500,00		
Virement à l'investissement	365 911,72		
Total	1 463 797,72		1 463 797,72

Section d'Investissement

Opération	Dépenses	Recettes
133- Cimetière	35 000,00	
153- Moulin de Jérusalem	60 000,00	10 000,00
166- Chapelle des Hommes	96 872,00	15 000,00
168- Travaux de voirie	356 138,26	47 500,00
172- Matériel-Matériel-Mobilier	46 400,80	12 000,00
173- Aménagement urbain	37 000,00	2865,00
183- Bâtiments communaux	346 886,20	97 000,00
188- Parking Lumières	24 425,97	
189 Equipements sportifs	7 506,24	
190- Avenue E. Ducroît	520 000,00	90 000,00
Opérations financières	51 700,00	



Opération	Dépenses	Recettes
021- Virement Section Fct		365 911,72
001- Solde Exécution Invest		545 455,50
16- Emprunt		150 000,00
1068- Excédent 2021		246 197,25
Total	1 581 929,47	1 581 929,47

Approuvé à l'unanimité

14. Budget Primitif 2022 - Transport Scolaire

Section d'Exploitation

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges générales	5 750,00	002- Excédent 2021	77 905,92
012 - Charges de personnel	100,00	74- Subvention	13 000,00
65 - Autres charges	50,00		
68 - Dotation aux provisions	3 840,40		
Virement à l'investissement	81 175,52		
Total	90 905,92		90 905,92

Section d'Investissement

DEPENSES		RECETTES	
21- Immobilisations	127 165,47	001- Excédent 2021	44 159,55
Equipement car	2 000,00	21- Virement Section Fct	81 175,52
		28- Amortissement	3 830,40
Total	129 165,47		129 165,47

Approuvé à l'unanimité

15. Transfert au Syndicat d'énergie Vauclusien de la compétence optionnelle infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électriques

Monsieur le Maire propose que la commune de Goult transfère au Syndicat d'énergie Vauclusien la compétence infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électrique (IRVE) en application du paragraphe 2-2-2 des statuts du Syndicat d'énergie Vauclusien.

Approuvé à l'unanimité

16. Convention de groupement de commande pour la réalisation de marchés publics d'Assurances

Monsieur le Maire propose la signature avec la CCPAL et la commune de Gargas d'une convention de groupement de commande pour réaliser un marché public d'assurances à effet du 01/01/2023 ainsi qu'une prestation préalable d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Approuvé à l'unanimité

17. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire propose suite à la demande du receveur municipal d'admettre en non-valeur les titres non recouverts sur d'anciens exercices pour un montant de 40€ et de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Approuvé à l'unanimité



18. Délibération relative à la résiliation du bail emphytéotique concernant la parcelle G 131

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le Conseil Départemental souhaite acquérir la parcelle G 131 de 190m². Aussi, il propose de rompre le bail emphytéotique qui lie la commune, le département aura donc l'entretien de cette parcelle à sa charge.

Approuvé à l'unanimité

19. Achat de la parcelle I 551

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'achat de la parcelle I 551 d'une superficie de 216m² situé dans le village.

Approuvé à l'unanimité

20. Tarifs occupations domaine public

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'instauration d'une redevance pour l'occupation temporaire du domaine public communal à des fins professionnelles décidée par délibération n°2021-26. Il propose de maintenir en 2022 le tarif de l'an dernier qui est de 15€ le m².

Approuvé à l'unanimité

DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire présente l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 qui redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

La participation est obligatoire dans le domaine de la santé et de la prévoyance.

L'obligation de participation financière en santé s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2026. L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2025.

* * * * *

L'été est là. Bien vivre ensemble, un rappel de quelques règles

Brûlage interdit toute l'année

Il est interdit de brûler à l'air libre toutes sortes de déchets ; utilisez les deux déchetteries d'Apt et de Coustellet.

Nuisances sonores

Sauf réglementation spéciale par arrêté préfectoral ou municipal l'utilisation de tout appareil bruyant (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, aspirateur à feuilles, etc. ..) doit respecter les tranches horaires suivantes: la semaine: 8h -19h; le samedi : 9h -12h / 15h -19h; le dimanche et jour férié :10h -12h.

Veillez à ne pas être l'auteur ou le complice de tapages ou attroupements nocturnes.

Ne pas laisser vos chiens aboyer de façon intempestive, portant atteinte à la tranquillité du voisinage.

L'utilisation de piscines en soirée est souvent source de nuisances pour votre voisinage.

Stationnement

Utilisez les places de stationnement marquées au sol, et respectez les interdictions de stationnement. Les rues du village sont étroites et en cas d'intervention des secours les véhicules des pompiers doivent pouvoir circuler sans difficulté.

Usages de l'eau

Respectez les arrêtés préfectoraux liés à la sécheresse qui encadrent tous les usages de l'eau.

Nous vous remercions pour votre bienséance.



Le conseil municipal des jeunes

Nos chers petits élus, très sensibles aux aspects environnementaux, ont réalisé des «hôtels à insectes» afin de préserver la biodiversité de notre village. L'hôtel à insectes, appelé aussi nichoir à insectes, est un dispositif qui vise à faciliter la survie d'insectes et d'arachnides, notamment dans des écosystèmes où la pollinisation et la biodiversité sont recherchées, à l'exemple d'un jardin potager ou d'un verger. Plusieurs de ces boîtes ont été installées dans la cour de l'école primaire et de l'école maternelle mais également au jardin du Grand Verger. ■



L'agence postale communale

La médiathèque municipale accueille dans ses locaux l'agence postale communale. Vous avez, dans un même lieu, accès aux **services postaux de dépannage** : vente de timbres, affranchissement, envoi/réception des colis sous conditions, dépôts et retraits des espèces limités. Pour les autres opérations, vous devez vous rendre dans un Bureau de Poste (Coustellet ou Apt).

Les horaires d'ouverture au public sont du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 16h30 et le samedi de 8h30 à 11h30. ATTENTION, le départ du courrier est fixé du lundi au vendredi à 11h30 et le samedi à 10h30. La boîte aux lettres située à l'ancien bureau de poste (face à la rue de la République) est toujours opérationnelle. Vous pouvez continuer à y déposer votre courrier. ■

Les permanences

Maire et adjoints

Sur rendez-vous, contactez le secrétariat de la mairie au 04 90 72 20 16.

Le C.A.S.

Sur rendez-vous, contactez le secrétariat de la mairie au 04 90 72 20 16.

L'A.D.M.R

Le bureau de l'ADMR est ouvert au public le **jeudi de 10h à 12h** à la Maison Domitia (Tél. : 04 90 72 38 15 - goult@admr84.org). En cas de fermeture, veuillez composer le 04 90 72 60 95 et laisser un message.



Stationnement pour vélos

Notre commune s'est dotée de deux zones dédiées au stationnement pour les vélos. Une première zone a été aménagée entre la place de la Libération et la rue de la République (proche de la fontaine). Ces structures métalliques ont été réalisées par les agents du service technique. Une deuxième zone a été installée par les services du Conseil départemental de Vaucluse au hameau de Lumières, sur le parking, entre le café et la pharmacie. ■



Allée de Verdun

L'ancien transformateur électrique situé sous la place de la Libération, entre l'allée de Verdun et l'avenue du Luberon, qui n'avait plus d'utilité, a été entièrement démonté pour laisser place à un nouvel espace de stockage des conteneurs de déchets ménagers. ■



Voirie communale

À l'orée du printemps, le service technique s'est focalisé sur un chantier conséquent : l'entretien de la voirie communale. Notre commune possède de nombreux chemins dont les chaussées n'échappent pas aux aléas climatiques. Le personnel technique s'est donc mobilisé pour cette tranche de travaux afin de colmater les saignées et autres «nids-de-poule». ■



Chemin des Coustas

Le chemin des Coustas a été le lieu, pendant plusieurs mois, de travaux concernant l'enfouissement du réseau électrique. Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises ces travaux réalisés par le Syndicat d'Electrification Vauclusien lors de brèves communales précédentes (quartier des Vaines). Cet aménagement s'est achevé à la fin du mois de mars où les usagers et les riverains ont pu découvrir un nouvel enrobé. ■





Goult et le devoir de mémoire

La journée du souvenir

Le samedi 23 avril, notre village commémorait la Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation lors de la Seconde guerre mondiale. Ce moment de recueillement s'est déroulé devant le monument aux Morts en présence de Didier Perello, maire, de Gérard Martin, président de l'association des anciens combattants, d'élus de la commune et des membres d'associations d'anciens combattants.

La cérémonie du 8 mai 1945

La cérémonie du 8 mai 1945 a débuté par une messe célébrée en l'église Saint Sébastien, puis la commémoration s'est déroulée devant le Monument aux Morts. On comptait la présence de l'association Goult-Robion des Anciens Combattants, des Déportés, des Résistants et Victimes de Guerre. Monsieur Gérard Martin, Président de l'Union Fédérale de Vaucluse, a remis la médaille de reconnaissance de la nation au nom du Ministre des Armées à Monsieur Gérard Ruiz, titulaire de la croix du combattant. Monsieur Cédric Zucchini, porte drapeau aux amis du Général de Gaulle, a reçu la médaille porte drapeau et le diplôme.

Les enfants des écoles du village et ceux du conseil municipal des jeunes ont lu un texte de l'Union Fédérale des Anciens Combattants. La cérémonie s'est clôturée par le traditionnel dépôt de gerbes et la minute de silence. Puis, tous les participants ont été conviés à partager un apéritif offert par la commune à la mairie. ■

Articles et photos : le bureau de l'association





LE CENTRE SOCIAL CULTUREL INTERCOMMUNAL LOU PASQUÉ PRÉSENTE

programme vacances été

DU 11/07 AU 05/08

SORTIES À LA JOURNÉE ... CANOE / COURSES BATEAUX / CINE LASER GAME / ACCROBRANCHE Baignades / Parc SPIROU ...

SEJOURS ARDÈCHE / CHAMPSAUR ITALIE / MAROC * réservé aux membres du collectif

POUR TOUS PASSERELLE ENTRE SEMAINE PASSÉ ET SECTEUR JEUNES DE 10 à 17 ANS

DE 10 à 17 ANS
TARIF DE 60,5€ À 143€ POUR LES SÉJOURS SELON QUOTIENT FAMILIAL
PROGRAMMATION DÉTAILLÉE : [HTTPS://LOUPASQUIE.FR/JEUNESSE/](https://loupasquie.fr/jeunesse/)

informations et réservations au 04 90 05 71 04
carte temps libre / CESU / chaque vacance
<https://loupasquie.fr/>





LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL LOU PASQUÉ PRÉSENTE

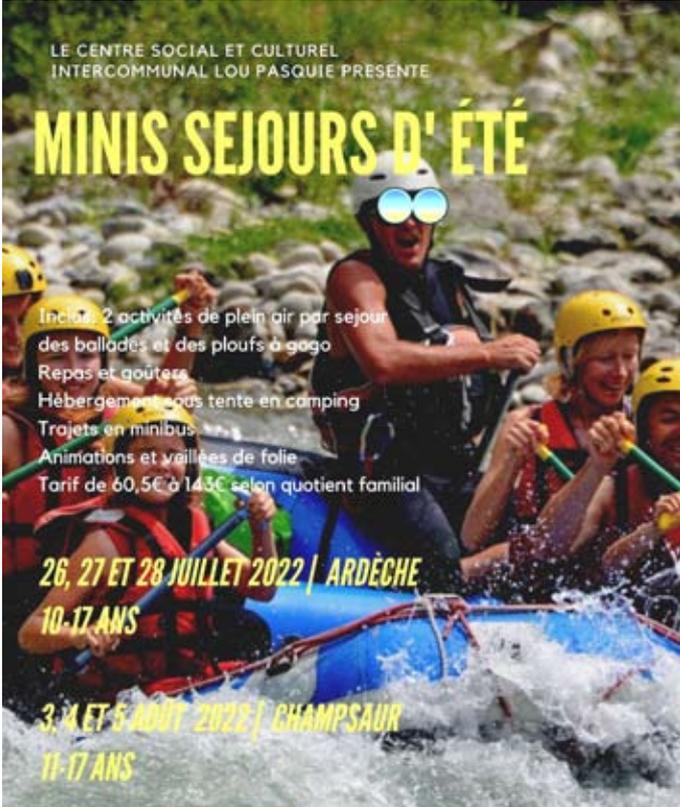
MINIS SEJOURS D'ÉTÉ

Inclus: 2 activités de plein air par séjour
des ballades et des ploufs à gogo
Repas et goûters
Hébergement sous tente en camping
Trajets en minibus
Animations et veillées de folie
Tarif de 60,5€ à 143€ selon quotient familial

26, 27 ET 28 JUILLET 2022 | ARDÈCHE
10-17 ANS

3, 4 ET 5 AOÛT 2022 | CHAMPSAUR
11-17 ANS

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS AU 04 90 05 71 04. CARTE TEMPS LIBRE / CESU / CHEQUE VACANCE
[HTTPS://LOUPASQUIE.FR/](https://loupasquie.fr/)



LOU PASQUÉ Les sorties du 3ème trimestre 2022

service seniors

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous allons vous chercher et nous vous ramenons à votre domicile. Selon les sorties proposées, une participation financière peut vous être demandée. L'adhésion au centre social est obligatoire (10 € / an). Le nombre de place étant limité, il faut réserver votre place auprès de Jonathan notre animateur seniors au 06 48 20 81 54

Lundi 4 juillet

Visite de la Bergeronnette à Lagarde d'Apt (5€ si moins de 8 personnes). repas au Rustréou à Rustréou (menu à 25€) départ 9h30 retour vers 17h30

Secteur Bontéou, Goult, Lacoste, Mènerbes, St Pantaléon



Lundi 29 août

Sortie au Mont Ventoux au lever du soleil, petit déjeuner à Bédoin puis visite du marché et balade aux gorges de la Nesque départ 5h retour vers 13h

Secteur Goult, Lioux, Mars, Roussillon



Lundi 26 septembre

Visite de la Thomassine à Manosque (potager de légumes et fruits anciens) repas au Thaj Mahal (plat à 20€) départ 9h retour vers 17h

Secteur Bontéou, Goult, Lacoste, Mènerbes, St Pantaléon



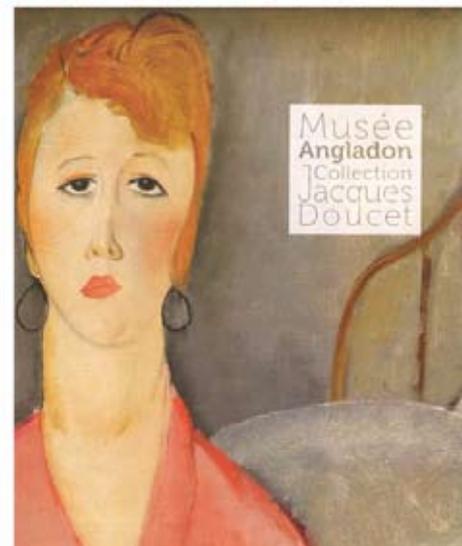
Les conditions de participation peuvent évoluer selon les protocoles mis en place en fonction des conditions sanitaires.

coordination seniors coordonnées : mail / loupasquie.vielocale@gmail.com 04 90 05 56 91
Centre Social et Culturel Intercommunal Lou Pasqué, place du Pasqué 84220 Roussillon

Nos Partenaires



L'atelier PEINTURE



Musée Angladon
Collection Jacques Doucet

propose d'aller à la découverte de l'exposition
«Le désir de la ligne d'Henri Matisse»
collection Doucet au musée Angladon à Avignon le
mercredi 29 juin avec les adhérents de l'atelier /
tarif + de 65 ans 6,50€
départ d'Apt ligne 15 ZOU
à 10h15 ou au Pont Julien à 10h29
amener son pique nique / retour départ
d'Avignon à 15h57 (Magnanen)
5,20€ l'aller et le retour
inscription / Alain 04 90 05 56 91

LOU PASQUÉ
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL



Aux écoles

Du côté de l'école René Char de Goult

Après une longue période difficile, les projets peuvent enfin aboutir et les sorties avoir lieu ! Les enfants et les enseignantes revivent également sans le port du masque à l'école et en classe ! Les enfants peuvent de nouveau jouer ensemble dans la cour !

Chez les CM : Le 30 novembre, la classe a visité le musée de la résistance à Fontaine de Vaucluse : Parcours interactif « Liberté et citoyenneté au quotidien en 1940 » avec une exploitation parallèle en classe / Le 14 décembre 2021: Visite de l'exposition « Cézanne » aux Carrières de Lumière (Baux de Provence) : Exposition immersive et exploitation parallèle en classe.

-Projet de classe « Aire terrestre éducative » en partenariat avec le Parc du Luberon à la Virginière à Goult : l'aire terrestre éducative permet aux élèves de cycle 3 (CM1, CM2) de s'approprier un petit bout de littoral, de zone humide, de forêt, de rivière... C'est l'occasion de découvrir son territoire et ses acteurs et souvent de faire des propositions aux élus dans le cadre d'un projet écocitoyen ou les élèves développent les compétences du programme scolaire (français, maths, sciences...). L'aire terrestre concerne le site de La Virginière qui est sur la commune de Goult.

Actions proposées à La Virginière :

-création de panneaux pour sensibiliser le grand public (finalisation de ce projet l'année scolaire prochaine)

-réunion avec les parents d'élèves sur le site pour leur expliquer la nécessité de le préserver. Samedi 21 mai 2022, les élèves ont organisé un parcours pour les parents : des ateliers pour les informer sur la faune et la flore (crapaud à couteaux, ripisylve, Martin Pêcheur, loutre, castor, Jussie et Bassie). Un quizz a été ensuite proposé et un goûter.

-Intervention de la danseuse professionnelle Céline Bardou pour réaliser des chorégraphies de danse pour illustrer le conte de La Virginière (qui avait fait l'objet d'un pop up l'année passée). Avec des créations musicales et chansons sur le thème du conte et de la Biodiversité qui seront à l'étude en musique avec l'intervenant Pierre-Olivier Brochec.

-Mise en valeur pédagogique du potager de l'école (sciences, nutrition - santé et environnement) : Mardi 31 mai à 15h30, dans le cadre du concours «écoles fleuries et potagères», nous recevrons à l'école de Goult la visite des

référents suivants : Bernard RACANIÈRE, pour les DDEN de Vaucluse, et Jean-Michel GÉRÉNT, pour l'OCCE84, Mme Molinas, DDEN et qui a proposé à l'école la participation à ce concours, Mr Perello, maire de la commune et qui a permis à ce projet de voir le jour, des membres de l'association des parents d'élèves qui ont financé les interventions pour réaliser le jardin., Les intervenantes du jardin : Violette, Mathilde... et des journalistes de la Presse écrite.

Projets communs au CM et CE :

Le 9 décembre 2021 au cours de l'après-midi visite des abords du Moulin de Jérusalem pour découvrir la faune au sol, faire un jeu de piste botanique, essai au dessin botanique et confection de gris-gris naturel.

Initiation au Rugby animée par Avenir Rugby le mardi après-midi pendant 2 mois. Serge Néri a permis aux 2 classes d'assister à une séance de travail : adaptation du récit de jeunesse de Marion Bonneau : « Où vas-t u ? » et en retour, il a reçu de son jeune public, un œil nouveau !



Chez Les CE :

2 décembre 2021 : Spectacle «C'est tout bête» à l'auditorium du Thor : Spectacle participatif « le carnaval des animaux » dansé et « les Fables de la Fontaine » chantées par les élèves le jour du spectacle. En lien avec le PEAC.

Du 4 mars au 1er avril 2022 : Participation à un cycle piscine à Apt offert par la mairie de 5 séances d'activités aquatiques pendant 1 heure.

3 juin 2022 : Visite du Naturoptère à Sérignan du Comtat. Projet en lien avec la découverte du monde du vivant. 3 ateliers dirigés et visite des expositions.



Projets de classe CE :

-Projet SIRTOM en lien avec l'éducation au développement durable : Intervention en classe de Mireille Garrouste afin de permettre aux élèves de connaître le tri des déchets ainsi que leur transformation et de découvrir une déchetterie à l'occasion d'une sortie (31 mars 2022).

-Projet théâtre « Le rêve fou de l'éléphant » d'Emmanuel Trédez : Projet de classe transversal basé sur cette pièce de théâtre. La majorité des domaines d'enseignement (français, mathématiques, sciences, EMC, arts plastiques...) sont mobilisés. Projet en lien avec l'intervention en musique de Pierre-Olivier Brochech (musique et chants africains).

Spectacle commun chez les CE, CP et GS-MS-PS et TPS : Spectacle de marionnettes à fil : La véritable histoire du Père-Noël

Chez les GS-CP :

La classe est allée avec le bus de la commune à l'auditorium Jean Moulin au Thor le vendredi 13 mai assister à PARCOURS, c'est à la fois un concert mais aussi un spectacle ! Découvrir le marimba, ce clavier de percussion d'origine africaine ! Un univers drôle, décalé, et percussif avec des pièces théâtrales imaginées autour des percussions corporelles, du mime et du mouvement.

Intervention du SIRTOM : sensibilisation au tri des déchets et fabrication de papier recyclé ensuite !

Sensibilisation bucco-dentaire : Les enfants ont porté leur dentifrice et leur brosse à dents en classe pour les prévenir sur les risques bucco-dentaires et sensibiliser au brossage adapté.

Projet conte et musique : Conte africain. Lecture du conte par les CP. Apprentissage de chants africains et travail autour des instruments de musique avec Pierre Olivier Brochech depuis le début de l'année pour permettre la création de musique. Ces musiques accompagnent la lecture du conte. Productions plastiques pour illustrer le conte.

Chez les TPS-PS-MS et GS :

Dans la continuité de son projet « boulangerie », Mme Garcia a emmené les TP-PS-MS et GS au Moulin de Jérusalem qui ont reçu une explication détaillée de la part de Francis Roche, Président de l'association du Patrimoine de Goult. Les enfants ont également eu en classe l'intervention de deux Boulangers Meilleurs Ouvriers de France de Pierrelatte qui furent d'une générosité incroyable : Virginie Ganet et Raymond Métal. Un autre projet

fort : afin de développer la musicalité et la sonorité, 9 intervenants sont venus une langue étrangère en classe. Depuis le mois de février, Mme Fanny Massot a pris la suite de Mme Garcia pour accompagner jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle leur fait terminer l'année scolaire avec 2 projets majeurs : la création d'un film d'animation autour du conte « Le Chat botté » et l'installation d'un élevage de papillons : des chenilles qui se transforment en papillons !

Projets communs des TPS-PS-MS-GS et CP :

En fin d'année, les classes de Mmes Garcia et Isnard ont fait planter des bulbes de fleurs dans la cour de la maternelle aux élèves, pour fleurir et faire connaître les cycles des saisons en espérant toutefois un prix au concours des écoles fleuries. Les enfants ont aussi même semé la traditionnelle Sainte Barbe !



Toute l'école :

Vendredi 11 mars, tous les enfants de l'école ont participé à une activité Kappla au sein de l'école même et ont réalisé des créations spectaculaires ! L'école a participé à un concours d'art postal, « Gordes'Phil » vous pourrez admirer à Gordes le 26 juin à la salle des fêtes entre 9h30 et 17h30.

Bravo aux maîtresses pour leur enthousiasme et leur dynamisme ! Bel été ! et surtout bonnes vacances bien méritées ! ■

Article et photos : Françoise PEZIERE - Enseignantes de Goult (Anne CHABERT et Evelyne LUCON



Du côté de l'APE

L'association des Parents d'Elèves de l'école de Goult a mis en place tout au long de l'année scolaire de nombreuses opérations pour collecter des fonds pour financer les projets et sorties scolaires ainsi que faire plaisir aux enfants et aux familles. Le 27 novembre, nous avons organisé une soirée **CONTES EN PYJAMAS** à la salle Domitia : lecture vivante, pleine de rebondissements qui s'est terminée pour un partage de plats apportés par les parents. Ensuite a suivi la vente du **BLE DE LA SAINTE-BARBE** en sachets dans les commerces de Goult et d'autres commerçants partenaires de l'APE. L'APE a aussi participé au **MARCHE DE NOËL** organisé à la cave de Lumières par les commerçants le dimanche 12 décembre en proposant ses traditionnels cafés gourmands, avec notamment l'aide des enfants de l'école qui ont confectionné des sablés ! Le Père-Noël est passé dans les 2 écoles, et nous l'en remercions ! Il a apporté à chaque enfant un livre offert par l'APE.

En raison de la crise sanitaire, notre habituel super loto est devenu une **SUPER TOMBOLA** exceptionnellement en tirage à huis clos le dimanche 23 janvier, qui aurait dû être accompagné de la galette des rois... Nous remercions tous les partenaires pour leurs dons et les commerçants pour la vente de tickets dans leur commerce. Les cas de contaminations à l'école de Goult étant trop important, nous avons annulé notre animation pour la **CHANDELEUR** : activités de création et soirée crêpes, que nous espérons proposer l'année prochaine.

Le 12 mars a eu lieu le **CARNAVAL** de l'école au départ de l'école, avec défilé dans les rues accompagné de la Pena Croq'note et jugement du Carmentran à la salle des fêtes ! Nous remercions les commerçants pour nous avoir offert la fanfare et le comité des fêtes pour les boissons. Le vendredi 8 avril, après l'école, l'APE a offert pour la première fois une **CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES** aux enfants de l'école dans le Parc du Grand Vergersuivi d'un goûter ! Une belle manifestation réunissant les familles et les enseignantes ! Le samedi 30 avril,



nous avons proposé une **SEANCE DE CINEMA** grâce à la STRADA, « **Les BAD GUYS** » qui a réuni près de 80 personnes. Merci à l'APE de Roussillon pour nous avoir prêté sa machine à pop-corn ! Les enfants ont adoré ! Les enfants auront enfin leur tant attendue **KERMESSE** de fin d'année après 3 ans d'arrêt ! Merci au soutien de la mairie pour la logistique et le prêt des salles et à tous les partenaires et bénévoles !

Nous vous donnons rendez-vous le **MERCREDI 13 JUILLET** à **GOULT** pour la **BODEGA** organisée par le Comité des fêtes, pendant laquelle l'APE tiendra un stand de restauration ! On compte sur vous tous et les enfants aussi ! Passez un bel été ! ■

Article et photos : Françoise PEZIERE





JUDO ! C'est bientôt la fête de la musique !

L'année sportive avance à grands pas. Nos jeunes judokas, ont travaillé dur tout au long de la saison sportive. Ils ont, pour certains, participé aux différentes manifestations départementales, et ont ramené de jolies médailles. Le 25 juin, aura lieu la dernière rencontre de la Coupe Panda, au Mourion, à Villeneuve lès Avignon. Cette manifestation s'adresse aux enfants de 6 à 10 ans. Comme c'est la dernière de la saison, les enfants du Baby-judo, nés en 2016 et 2017, pourront aussi y participer.

Cette année, nous animerons la fête de la musique, en harmonie avec « Le Goultois ». Ambiance musicale assurée. Le Club fera des crêpes, salées et sucrées, auxquelles vous pourrez ajouter des boissons à votre goût. Le Goultois assurera la buvette et vous fournira aussi de quoi vous rassasier. Retenez dès à présent votre soirée musicale ! ■

Article : Lydie MOLINAS

Avec le Club des Loisirs «Goult en fête», en avant les festivités !

L'association Club des Loisirs «Goult en fête» ouvre le grand bal des festivités de la saison estivale sur notre village. Après deux années de «vaches maigres», les bénévoles de l'association sont motivés afin d'offrir au public des animations de qualité.

C'est déjà le cas avec l'animation du samedi 21 mai qui s'est déroulée sur la place de la Libération. Le public est venu nombreux afin de profiter d'une belle soirée «grillades» agrémentée d'une animation musicale.

L'association vous donne rendez-vous le dernier week-end du mois de juin afin de vous proposer un programme de festivités sur trois jours (voir ci-contre). Les bénévoles travaillent également à la préparation de la soirée «bodéga» prévue pour le 13 juillet où le public aura le plaisir de retrouver l'ensemble des associations goultoises. Au plaisir de vous voir bientôt sur la place du village ! ■

FÊTE DE LA MUSIQUE AU VILLAGE

MARDI 21 JUIN

organisée par le Judo Club
en harmonie avec «Le Goultois»

à partir de 19 heures 30

Crêpes salées et sucrées
Buvette

Venez nombreux et amenez vos amis !



Du 24 au 26 juin 2022

Fête de Goult

Vendredi 24 juin

- 14h30 : Concours de boules à la malle 2 joueurs
- 17h00 : Ouverture du parc
- 22h00 : Soirée animée par DJ Mousse expérience

Samedi 25 juin

- 14h30 : Concours de boules à la malle 3 joueurs
- 17h00 : Ouverture du parc
- 20h00 : Repas Jambon à la broche 20 € (boissons non incluses) Réservez votre place auprès du boulanger du village entre 16h et 22 juin de 16h à 19h
- 22h00 : Grand bal avec le show Eric Roy

Dimanche 26 juin

- 14h30 : Concours de boules mixte 3 joueurs
- 17h00 : Ouverture du parc
- 21h30 : Soirée Années 80' - 90' Avec LFB événement

Lundi 27 juin

- 9h00 : Concours de boules à la longue 3 joueurs

Venez nombreux faire la fête avec nous, place de la libération

Pendant 3 jours : Buvette, Food Trucks, Parc de structure gonflables, Kart électrique, Taureau mécanique, Echelle des champions...

Organisé par le club des loisirs « Goult en Fête », Goult en fête décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.



L'accès aux massifs forestiers en Vaucluse en période estivale

Pendant la période estivale, l'accès aux massifs forestiers en Vaucluse est réglementé en raison des risques d'incendie, selon une évaluation décroissante des niveaux de risque. **Pour connaître les possibilités d'accès, veuillez composer le 04 28 31 77 11 (ou vous pouvez consulter le site de la Préfecture www.vaucluse.gouv.fr - rubrique «accès massifs forestiers en Vaucluse».** L'information du public sur la prévision de danger météorologique est assurée par cette borne d'information téléphonique à partir de 17H. Les personnes souhaitant circuler dans les massifs forestiers pourront savoir si ceux-ci sont ouverts, après consultation du message délivré par cette borne.

ATTENTION ! Il est rappelé à chacun, qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers et les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :

- Ne pas fumer.
- Ne jamais allumer de feux.
- Ne pas circuler sur les pistes DFCI réservées à l'accès des secours.
- Ne pas faire de camping.

Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt de Vaucluse - Devenir bénévole ?

Le Comité Communal est créé par arrêté du maire, après délibération du conseil municipal. Cet arrêté qui liste les membres du Comité est modifié systématiquement pour prendre en compte les changements intervenus dans la composition du comité. Les comités feux de forêt sont ouverts à tous ; jeunes ou moins jeunes, actifs ou retraités, ruraux ou néo ruraux. Condition indispensable cependant : disposer d'un minimum de temps libre pendant la saison estivale pour participer à la surveillance des massifs.

Celui ou celle qui souhaite s'engager dans la protection des massifs forestiers doit prendre contact avec la mairie la plus proche de son domicile (ou avec l'association départementale) pour obtenir

En cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement : votre nom et votre numéro de téléphone, le lieu précis du feu (lieu-dit, nom du massif forestier, voie d'accès, commune, points remarquables, ouvrages...), décrivez ce que vous voyez : fumée verticale ou inclinée, couleur, la nature de ce qui brûle (forêt, garrigue ou autre) et ce qui vous paraît menacé (maison, camping, massif forestier, vous-même). Ne raccrochez que lorsqu'on vous y invite. Du sang froid et des informations précises permettront aux secours de gagner du temps. ■

www.vaucluse.gouv.fr



les coordonnées du responsable du comité local. Après avoir pris connaissance des règles de fonctionnement du comité, le bénévole qui doit être majeur (ou avoir 16 ans révolus et l'autorisation écrite de ses parents) demande à la mairie son intégration au comité et remplit un bulletin d'adhésion valable trois ans.

Après modification de l'arrêté municipal, le bénévole se voit alors remettre une carte de reconnaissance (avec photo d'identité), une tenue réglementaire orange ainsi que le guide pratique de formation. Précision : aucun certificat médical n'est réclamé. Afin d'être opérationnel pour la saison estivale, il est vivement recommandé de s'engager pendant l'hiver et de suivre les formations organisées au printemps. ■

www.comites-feux-foret-vaucluse.com



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Particuliers - Usages d'agrément

ALERTE

Gestes Éco-citoyens



INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert



INTERDICTION d'arroser les espaces verts et ronds points (hors arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an)



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers entre 9h et 19h
INTERDICTION d'arroser les pelouses et massifs fleuris entre 9h et 19h



INTERDICTION d'arroser les golfs entre 8h à 20h
INTERDICTION d'arroser les terrains de sport entre 9h et 19h



INTERDICTION de remplir les piscines privées (hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions)



INTERDICTION de laver les voiries, terrasses et façades sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Vaucluse

www.vaucluse.gouv.fr

(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et miniers – Sécheresse)

site Propluvia du ministère de la Transition écologique :
<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

ATTENTION

La situation risque d'évoluer rapidement. Aussi, veuillez vous tenir informé directement via le site Internet de la Préfecture (voir pied de page).



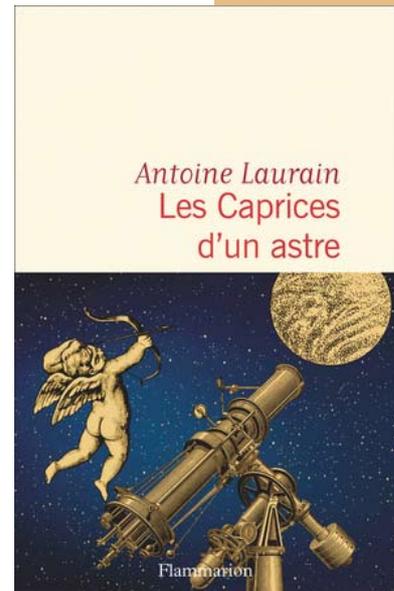


Zoom sur un roman

« Les caprices d'un astre » de Antoine Laurain - Ed. Flammarion - DL 2022 - 288 p.

Quel est le lien entre Xavier Lemerancier (personnage de fiction) et Guillaume le Gentil, astronome de Louis XV en 1790 et grand voyageur (personnage ayant réellement existé) ? A vous de le découvrir grâce « au télescope » qui joue un rôle central dans la vie de ces deux hommes séparés par 250 ans d'Histoire. Le lecteur passe facilement d'un récit intimiste, celui de Xavier, au récit d'aventure époustouffant de Guillaume le Gentil avec le même bonheur. Je vous recommande vivement ce livre, ainsi que « La femme au carnet rouge » et « Le service des manuscrits » du même auteur. ■

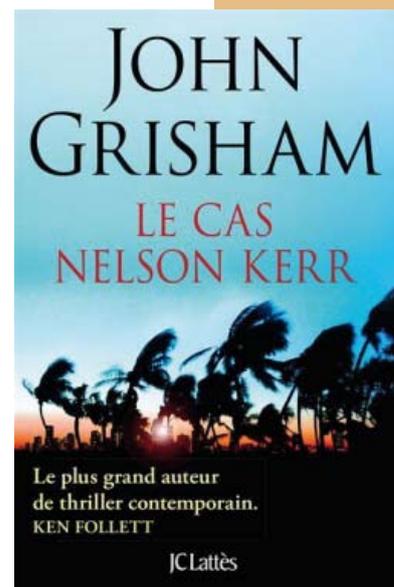
Article : Dominique CHABERT



Zoom sur un policier

«Le cas Nelson Kerr» de John Grisham - Ed. JC Lattès - DL 2022 - 315 p.

Le jour où Bruce Cable, libraire, fête le retour de Mercer Mann venue présenter son best-seller, le cyclone Leo change de trajectoire et fond sur l'île de Camino. La tornade est dévastatrice. L'une des victimes, Nelson Kerr, ami de Bruce, est auteur de thrillers. Mais ses blessures ne semblent pas avoir été causées par la tempête. Qui voudrait la mort de Nelson ? Sur une clé USB, Bruce découvre son nouveau roman. Le tueur y serait-il désigné noir sur blanc ? Alors que Bruce mène l'enquête, il devine une vérité plus révoltante que toutes celles dénoncées par Nelson dans ses précédents écrits – et bien plus dangereuse. ■



Zoom sur un documentaire jeunesse

«Ecrire, quelle histoire !» de Loïc Le Gall et Karine Maincent - Ed. Kilowatt - DL 2021 - 58 p.

Ce livre nous embarque dans la plus fascinante conquête de l'être humain : l'écriture. En effet, l'écrit garde la trace de nos activités, de nos lois, de nos idées à travers les siècles. Il note la parole, la musique ou la danse. C'est un puissant moyen d'expression, outil de domination ou symbole de résistance qui continue de se réinventer au XXIe siècle. ■





Les nouveautés pour les adultes

« Le jeune homme » de Annie Ernaux
« Guerre » de Louis-Ferdinand Céline
« Reine de cœur » de Akira Mizubayashi
« Ecoute la pluie tomber » de Olivia Ruiz
« Il nous reste ça » de Virginie Grimaldi
« Notre otage à Acapulco » de Jean-Christophe Rufin
« Les nuits de la peste » de Orhan Pamuk
« Les douleurs fantômes » de Melissa Da Costa
« Sans retour » de Danielle Steel
« Le gosse » de Véronique Olmi
« Noa » tome 3 de la série « les 9 » de Marc Lévy
« Mémoires d'une fourmi » de Bernard Werber
« La déraison » de Agnès Martin-Lugand
« No-no-Yuri » de Aki Shimazaki
« La faussaire » de Patricia Delahaie
« Les racines de la vengeance » de Charlotte Link
« Panique générale » de James Ellroy
« Le cas Nelson Kerr » de Jhon Grisham
« La gardienne de Mona Lisa » de Peter May



Des romans (fictions/policiers) et des documentaires sont arrivés via la navette de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Vaucluse.

Les nouveautés pour les enfants

« Non, pas le docteur ! » de Stephanie Blake
« Le petit faon » de Kallie Georges
« Ma mère est une forêt » de Gwendoline Raisson
« Bravo, Georges ! » de Jules Feiffer
« Mon petit poney Brimboration » de Muller/Pouyanne
« Lancelove : le chevalier aux mille monstres » de Carl Norac et Juliette Barbanegre
« Le petit robot de bois et la princesse buche » de Tom Gauld
« Le bibliobus » de Inga Moore
« La dame aux 40 chats » de Ludovic Flamant et Mathilde Brosset
« La sorcière crabibi » de Laurent et Olivier Souille
« Le garçon en fleurs » de Jarvis
« La petite dragonne qui ne savait pas cracher du feu » de Gemma Merino
« L'arrêt de bus » de Nathalie Wyss et Juliette Lagrange
« La vérité sur les bébés » de Elina Ellis
« Ecrire, quelle histoire ! » de Loïc Le Gall et Karine Maincent



Un prochain arrivage de nouveautés pour la section « jeunesse » est prévu dans le courant de l'été !



Allo...?!

Administrations et autres

Mairie 04 90 72 20 16
Médiathèque - Agence Postale Communale - Point
Info Municipal 04 90 72 38 58
Ecole Primaire 04 90 72 21 36
Ecole Maternelle 04 90 72 27 02
ADMR de Goult 04 90 72 38 15
Météo France Carpentras 08 92 68 02 84
Gare SNCF Cavaillon 36 35
Renseignements Administratifs 39 39

Pôle Emploi d'Apt

461, voie Domitienne
84400 APT - Tél. : 3949 - www.pole-emploi.fr

Transports scolaires

Pour le Collège du Calavon 04 90 78 17 71
Pour Cavaillon 04 90 74 20 21

SPA l'Isle sur la Sorgue

04 90 38 07 89
Fermé jeudi matin, dimanche et jours fériés

Services médicaux

Docteur NAHON 04 90 72 05 69
Cabinet dentaire 04 90 72 31 67
Cabinet d'infirmiers 04 90 72 22 99
Ostéopathe RITZENTHALER 07 79 90 62 70
Psychologue RINIE 06 08 15 95 70
Naturopathe MAZZOLINI 06 56 86 72 04
Pharmacie 04 90 72 31 16
Ambulances 04 90 72 26 08

Permanences UFC Que choisir

A la maison des associations d'Apt, rue Cély, les
2^{ème} et 4^{ème} mercredis de 9h à 12h sur rendez-vous
au 04 42 93 74 57

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Police : 17
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112
Centre Antipoison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
SOS Médecins : 08 03 06 70 00
Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
Syndicat des Eaux/SUEZ Cavaillon 09 77 408 408
EDF - GDF Avignon 0810 084 084
Dépannage Gaz 04 90 89 39 00
France Télécom dérangements 10 13

Déchetteries :

de Coustellet

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 8h à
12h et de 14h à 17h fermée le mardi et dimanche
Tél. : 04 32 52 00 98.

d'Apt

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de
8h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 14h à 17h.
Fermée le dimanche.
Tél. : 04 90 04 03 95

SIRTOM de la Région d'Apt

Quartier Salignan B.P 99 84403 APT cedex
Tel : 04 90 04 80 21 (9h00 / 12h00 – 13h30 / 17h00)
contact@sirtom-apt.fr
<http://www.sirtom-apt.fr/>
Les encombrants sont enlevés gratuitement par la
mairie le dernier jeudi de chaque mois. S'inscrire au
secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Informations économiques :

Indice de référence des loyers

Au premier trimestre 2022, l'indice de référence des
loyers s'établit à 133,93. Sur un an, il augmente de
2,48%. Mise à jour du 15 avril 2022.

Salaires minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Depuis le 20 avril 2022, le smic horaire brut est de
10,85 euros. Le smic mensuel brut pour 151,67h de
travail est de 1.645,58 euros.

<http://www.insee.fr>

Le Point info emploi de la Médiathèque

La médiathèque municipale offre au public concerné
la possibilité de s'informer sur l'emploi grâce à la
lettre numérique d'information municipale. En effet,
grâce à un partenariat de coopération entre la Mairie
de Goult et le Pôle Emploi d'Apt, vous disposez d'un
accès libre et gratuit à plusieurs ordinateurs, avec
une connexion Internet, permettant de naviguer sur
le site du Pôle Emploi. N'oubliez pas également de
vous rendre sur le site www.service-public.fr qui
regroupe toutes les informations liées aux services
de l'Etat.

*La mairie de Goult met à disposition de
tous la totalité des informations culturelles,
associatives et municipales sur le site Internet
communal : www.goult.fr*



Les mariages, naissances et décès enregistrés en mairie sont automatiquement diffusés dans les éditions du journal municipal. Aussi les familles **ne souhaitant pas** faire paraître d'avis dans le bulletin municipal sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie par écrit ou par téléphone. Merci de votre compréhension.

Nos joies,

Naissances :

ALLIO Ambre, Audrey.....née le 7 mai 2022 à CAVAILLON

Mariages :

De VILLELE Gaspard, Camille, Olivier et BARTLE Olivia Jane le 20 mai 2022

SESTIER Mathias Henri Baptiste et HITA Marie Pauline le 28 mai 2022

MASSOT Michaël René Pierre et MIHANDRINIRINA Félicie Nathacha le 28 mai 2022

Nos peines,

Décès :

FIE Aline, Andrée..... le 20 février 2022

MOLINAS Marie-Jeanne le 2 mars 2022

ICARD André le 2 avril 2022

CHABAUD Michel Félix, Elie le 6 avril 2022

CHABAUD Claude, Joël..... le 10 avril 2022

GARCIN épouse PASCAL Juliette Raymonde le 29 avril 2022

BAUDE Philippe, André, Pierre le 16 mai 2022

Nous avons une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir.

Le coin du jeu...

SUDOKU

		9			4	2		
			3	4		6	9	
	5	4		9	6			
							7	
1	7						2	
			1	2	7	6	9	5
			5		9			7
		1	7	8		9	4	
		7			3			

Avec les 3 chiffres des cases en jaune, retrouvez l'altitude du Moulin de Jérusalem : _ _ _

Solution du numéro précédent

4	9	3	7	2	6	8	5	1
7	1	8	3	4	5	9	2	6
5	6	2	8	9	1	4	7	3
8	3	6	2	5	4	1	9	7
1	5	9	6	8	7	3	4	2
2	7	4	9	1	3	5	6	8
3	2	1	4	7	9	6	8	5
9	8	5	1	6	2	7	3	4
6	4	7	5	3	8	2	1	9

Année de construction de la Fontaine Lavoir : 1818

Les services publics



Commune de Goult

Coordonnées des services

Mairie de Goult

31 place Jean Moulin - 84220 Goult

Tél. : 04 90 72 20 16

ouverte au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi de 8h00 à 12h00.

Le samedi de 9h00 à 12h00.

service secrétariat général

accueil-goult@orange.fr

service comptabilité

compta-goult@orange.fr

Médiathèque Municipale (APC)

24 passage Guy Guiton - 84220 GOULT

Tel. : 04 90 72 38 58

maisondevillage344@orange.fr

ouverte au public du mardi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Le samedi de 8h30 à 11h30.

